

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-661618

A 86116



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10227 Société : RAM Venise

Actif  Pensionné(e)  Autre : AZOUGH RKIA

Nom & Prénom : AZOUGH RKIA

Date de naissance : 04 MY Abdellah Rue 133a x 19 Casab

Adresse : 01-01-1953

Tél. : 05-22-21-34-54 Total des frais engagés : 584 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/11/2023

Nom et prénom du malade : AZOUGH RKIA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Cataracte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 11 DEC. 2023

Signature de l'adhérent(e) :

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr .Moussaoui khadija

Ophtalmologie AdulTE et Pédiatrique



د. مساوي خديجة

طب و جراحة العيون للأطفال و الكبار

- Ex Professeur et Enseignante à l'université Med VI des sciences de la santé
- Diplômée des Universités de Médecine de Marrakech et Paris
- DIU en ophtalmologie pédiatrique . université Paris Descartes. Paris
- DIU en neuro-ophtalmologie. Université Pierre et Marie Curie. Paris
- DIU en oeil et médecin interne. Université Pierre et Marie Curie. Paris
- DIU en Adaptation des lentilles de contact. Paris
- DIU en Tomographie en cohérence optique. Paris
- Membre de la société française d'ophtalmologie

• أستاذة سابقاً بجامعة محمد السادس لعلوم الصحة

• خريجة جامعات الطب بمراكش وباريس

• شهادة طب العيون للأطفال .باريس

• شهادة طب الأعصاب والعيون .باريس

• شهادة طب الأمراض الباطنية والعيون .باريس

• شهادة العدسات اللاصقة الطبية .باريس

• عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

28 novembre 2023

Mme AZOUGH Rkia

Casablanca ..... الدار البيضاء



1/ HYLOGEL

1 application 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 mois

104,00

2/ PHYLARM

1 lavage matin et soir  
dans les deux yeux, pendant 15 jours

184,00

2025 - 09 .

305741

180,00  
180 DHS

PPC:

HER MEDIC  
PPC  
104.00 DHS



MOUSSAOUI Khadija  
Ophtalmologie AdulTE et Pédiatrique  
INPE 09 11 83 0 20  
Tel. 05 22 87 12 96

Bd. El Qods. Résidence Al Hakim. Lot. Assakan Al Anik. 1er Etage. App 4 Ain Chok - Casablanca

Tél: 05 22 87 12 96 - Gsm : 06 53 89 41 52 (RDV par SMS et WhatsApp) Email : khadija\_moussaoui@yahoo.fr